

TVA, AGENCES DE VOYAGES & ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

Régime de TVA sur marge, régime de droit commun

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Appliquer le régime de TVA sur marge
- Déterminer correctement la base d'imposition pour la TVA dans toutes les situations pertinentes
- Exercer correctement les droits à déduction de la TVA en toute sécurité.
- Mettre en place des procédures pour sécuriser et optimiser sa pratique de la TVA.

PUBLIC, PRÉ-REQUIS & NIVEAU

Agences de voyage et organisateurs d'événements :

- Services comptables & financiers

Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Pré-requis : Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

Niveau :

☐ Professionnel ☐ Avancé ☒ Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Spécialiste TVA - secteur événementiel.

Méthodes et moyens pédagogiques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur qui permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS par personne



1 JOUR
7 heures



Société 820 € HT

Cabinet d'expertise comptable 615 € HT

Formation intra Sur devis
(France entière) à partir de 1 900 € HT

LE CADRE LÉGAL

- Directives européennes et règles fiscales françaises
- Jurisprudences communautaire (CJUE) et nationale

RAPPELS

- Notion de base d'imposition
- Taux de TVA
- Notions d'intermédiaires « opaques » et « transparents »

AGENCES DE VOYAGE :

- Notion de prestation de services unique
- Qualification d'agence de voyages
- Règles de territorialité (France, UE, hors UE)
- Base d'imposition et droits à déduction

ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS

- Secteur MICE (Meeting, Incentive, Convention, Events)
- Règles de territorialité (France, UE, hors UE) selon les relations BtoB et BtoC
- Base d'imposition et droits à déduction
- Cas particulier du PCO (Professional Congress Organizer) :
 - Sommes engagées pour le compte du donneur d'ordre
 - Encaissement pour son compte (droits d'entrée, location espaces...)

OBLIGATIONS COMPTABLES

- Création de secteurs distincts d'activité au regard du droit à déduction
- Comptabilisation et justifications
- Mentions obligatoires à porter sur les factures
- Déclaration CA3

PROCÉDURES COMPTABLES

- Adaptation du Plan Comptable Général aux activités de fabrication et de distribution (intermédiation opaque - intermédiation transparente)
- Traitement comptable et fiscal des indemnités d'annulation :
- Fonctionnement des comptes spécifiques : présentation des schémas d'écriture relatifs à la TVA sur marge
- Travaux de fin d'exercice : régularisation de la TVA sur marge.

Scannez pour choisir votre session de formation



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute demande liée veuillez contacter notre référente : 04.93.72.66.90